



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## éducation physique et sportive

Question écrite n° 23127

### Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de la filière universitaire sciences et techniques des activités sportives. En effet, les moyens en personnel ne sont plus aujourd'hui à la hauteur de l'intérêt suscité par les métiers du sport et l'afflux d'étudiants pèse sur les conditions de travail, remettant en cause le développement de ces formations. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il pourrait prendre pour conforter la filière STAPS et de bien vouloir l'informer, à cet égard, des résultats de la concertation engagée avec le ministre de la jeunesse et des sports à ce sujet.

### Texte de la réponse

Sur les cinq dernières années, la filière STAPS a connu une très forte croissance de ses effectifs. Le nombre des étudiants a plus que doublé, passant de 16 000 étudiants en 1993-1994 à 33 500 en 1997-1998. En raison de cette forte et rapide croissance, en raison aussi d'une exigence particulière en équipements, les STAPS connaissent des difficultés. Le comité de suivi de la filière STAPS s'est réuni, pour la première fois, le 8 décembre 1998. Ce comité, qui sera régulièrement consulté, a rassemblé des représentants des étudiants, des représentants des enseignants, de la conférence des présidents d'université, de la conférence des directeurs UFR-STAPS et des experts. Au cours de cette réunion il a été rappelé qu'un important travail en commun entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et celui de la jeunesse et des sports a été entrepris, dans le cadre d'une commission mixte éducation nationale/jeunesse et sports afin d'améliorer le fonctionnement de la filière des métiers du sport, de permettre aux étudiants d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle dans leur domaine de compétence, notamment par le moyen de la diversification des formations et donc des débouchés dans la vie active. Le ministère de la jeunesse et des sports va présenter prochainement devant le comité de suivi ses propositions pour une nouvelle architecture des formations placées sous sa tutelle, dans un esprit de cohérence et de complémentarité avec les formations de l'éducation nationale et dans le souci de favoriser l'organisation de passerelles. Enfin, pour ce qui concerne les moyens en personnels et en crédits, il convient de souligner que 232 emplois d'enseignants supplémentaires, dont 55 au titre des mesures d'urgence, ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 7 millions de francs au titre des crédits de fonctionnement et de location, ont été alloués aux universités pour leurs filières STAPS à la rentrée 1998.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Voisin](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23127

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 décembre 1998, page 6899

**Réponse publiée le** : 1er mars 1999, page 1240